

**Syndicat
Énergies
Zone
Est
Oise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 14 janvier 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
18	18	18

Date de la convocation :
Le 7 janvier 2014

Date d'affichage

Objet de la délibération :
Composition du bureau

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

À 18h30, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POTELLE.

Présents :

Monsieur POTELLE Jean-Jacques, Mesdames HENNION Patricia et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BOILET Daniel, CARVALHO Patrice, CZYZ Alain, DEFOOR Bernard, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, KOROLOFF Ludovic, LEBOEUF Jean-Pierre, TASSIN Jackie.

Secrétaire :

Madame Corinne TROUVAIN

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres »,

VU l'article 7.2.2 des statuts du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la

Réception en Sous-Préfecture

le 26/01/2014

Publication le 29/01/2014

Le Président,



Monsieur le Président propose que le Bureau soit composé du Président et des 4 Vice-Présidents.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide que le bureau sera composé du Président et des 4 Vice-Présidents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

**DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE**

LE 24 JAN. 2014

Le Président,
Jean-Jacques POTELLE


